

## Règlement du jeu : « Grand Jeu EMI »

### ARTICLE 1 : ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE

Electric Motorcycle ISAT, ci-après nommé «EMI », association de loi 1901 enregistrée au Journal Officiel de la République Française sous le numéro **W583004769**, dont le siège social est situé au 49 Rue Mademoiselle Bourgeois, 58000 Nevers, ci-après nommé l'« *organisateur* », organise en partenariat avec Motoblouz du 06/03/2021 à 12h00 au 20/03/2021 à 23h59, un jeu ci-après nommé le « Jeu », dont les gagnants seront déterminés dans les conditions définies ci-après.

Le Jeu et l'interprétation de son règlement est soumis au droit français. Le règlement du Jeu est accessible sur le site internet de l'EMI à l'adresse suivante < <http://www.electricmotorcycleisat.fr/>>.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, résidant en France métropolitaine, équipée d'un outil informatique et disposant d'un accès à internet, ci-après dénommé(s) le(s) « participant(s) », à l'exception :

- des employés de Motoblouz et des membres de leur famille, jusqu'au 3ème degré,
- des membres de l'association EMI et des membres de leur famille, jusqu'au 3ème degré,

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'âge, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

### ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au tirage au sort relatif au Jeu, les participants doivent acheter un tour de cou Electric Motorcycle Isat, uniquement disponibles sur le site <https://www.helloasso.com/associations/electric-motorcycle-isat/evenements/vente-tours-de-cou-association-etudiante-electric-motorcycle-isat>.

Le nombre de participations et de tours de cou achetés n'est pas limité par foyer (même nom, même adresse).

L'achat d'un tour de cou donne une chance de gagner, l'achat de deux tours de cou donne deux chances de gagner..., et ce sans limite d'achat.

#### ARTICLE 4 : SELECTION DU GAGNANT

Chaque tour de cou acheté donne lieu à l'attribution d'un numéro de participation au tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué par l'Organisateur le 21 mars 2021.

Le même Jour, les gagnants seront informés de leur gain par l'organisateur par e-mail et/ou téléphone, aux coordonnées indiquées lors de l'inscription au Jeu.

Les gagnants doivent impérativement répondre à l'organisateur dans un délai maximal de cinq (5) jours ouvrés à compter de l'annonce du gain afin d'indiquer à l'organisateur l'adresse postale à laquelle ils souhaitent que leur lot leur soit remis.

Dans l'hypothèse où un gagnant resterait silencieux dans ce délai, son lot ne lui sera pas attribué et sera remis en jeu.

Les lots sont remis aux gagnants dans un délai maximal de trente (30) jours suivant la confirmation de l'adresse postale à laquelle ils souhaitent que leur lot leur soit remis.

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter un gagnant pour quelque raison que ce soit.

Aucun message ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné.

Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'un gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales, ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, fausse indication d'identité, fausse adresse ou autre utilisation frauduleuse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement ou la remise du lot déjà transmis.

Toute contestation relative au Jeu ne pourra être prise en compte passé le délai d'un (1) mois à compter de la date limite de participation stipulée à l'article 1 du présent règlement.

#### ARTICLE 5 : DOTATION

Trois lots sont mis en jeu dans le cadre du Jeu.

Ces lots sont offerts par l'entreprise Motoblouz-D3T DISTRIBUTION.

Descriptif des lots au tarif public TTC :

- 1- Blouson DXR Sparker CE d'une valeur de 99,90€

<https://www.motoblouz.com/vente-blouson-dxr-sparker-ce-123417.html>

- 2- Casque Dexter Proton – MATT d'une valeur de 69,90€

<https://www.motoblouz.com/vente-casque-dexter-proton-matt-116578.html>

- 3- Carte cadeau de 50€ valable sur le site Motoblouz  
<https://www.motoblouz.com/vente-carte-cadeau-motoblouz-50-57918.html>

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

Concernant les lots un (1) et deux (2), les gagnants devront indiquer la taille du produit gagné à l'organisateur.

Les lots gagnés ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en espèces. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer un des lots ou tous les lots par un/d'autres lot(s) d'une valeur et/ou nature équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

#### ARTICLE 6 : ACHEMINEMENT DU LOT

Les gagnants devront envoyer leurs justificatifs à l'adresse mail [electricmotorcycleisat@gmail.com](mailto:electricmotorcycleisat@gmail.com) pour valider leur participation et faire valoir leur gain.

Lorsque l'organisateur aura validé la régularité de la participation des gagnants, l'entreprise Motoblouz-D3T DISTRIBUTION se chargera d'envoyer les lots à l'adresse postale des gagnants.

Une fois les lots récupérés par les gagnants, l'organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation sauf dans le cadre de l'application de la garantie légale.

#### ARTICLE 7 – LOI RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES.

A partir des données collectées dans le cadre du Jeu, un fichier sera constitué par l'organisateur, pour la gestion du jeu et des expéditions des tours de cou. Les informations collectées dans le cadre de la participation au Jeu sont destinées exclusivement au bon déroulement du Jeu et ne pourront être transmises qu'aux seuls prestataires auxquels l'organisateur pourrait faire appel pour les besoins et la gestion du Jeu.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004 et du 7 octobre 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition sur les informations nominatives collectées dans le cadre du jeu. Ils disposent en outre du droit de formuler des directives relatives à la conservation, l'effacement et à la communication de leurs données après leur décès.

Ce droit peut être exercé gratuitement auprès de : [electricmotorcycleisat@gmail.com](mailto:electricmotorcycleisat@gmail.com). La demande doit être adressée, par mail, avec les coordonnées complètes du demandeur.

#### ARTICLE 8 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

A l'occasion de sa participation au Jeu, le participant doit fournir à l'organisateur des données à caractère personnel le concernant.

L'organisateur est le responsable du traitement et met en œuvre un traitement de données à caractère personnel concernant le participant, en conformité avec le règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n°2018-483 du 20 juin 2018 relative à la protection des données à caractère personnel.

Les données collectées par l'organisateur sont des données d'identification ayant pour finalité : la gestion des commandes et les livraisons des tours de cou, et la validation des participations.

Le participant qui consent à ce que les données le concernant soient utilisées pour cette finalité peut retirer son consentement à tout moment en signalant sa volonté à l'organisateur.

Ces droits peuvent être communiqués par mail : [electricmotorcycle@gmail.com](mailto:electricmotorcycle@gmail.com) Les demandes doivent être accompagnées de la copie d'un justificatif d'identité, ainsi que des coordonnées de la personne.

Ces données sont conservées pendant la durée du Jeu et au-delà, pendant une période d'un an.

La communication des données concernant le participant permettant l'expédition des tours de cou est obligatoire (Nom Prénom Adresse Numéro de téléphone Email). A défaut, le participant ne pourra pas recevoir son tour de cou et ne pourra pas participer au Jeu.

Chaque participant bénéficie à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données le concernant.

Le participant est également informé qu'il dispose de la possibilité de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement et à la communication des données personnelles le concernant après son décès, en application de l'article 40-1 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée.

Le participant peut retirer son consentement pour le traitement des données à fins de prospection à tout moment.

Pour des informations complémentaires, il convient de se référer à : [electricmotorcycleisat@gmail.com](mailto:electricmotorcycleisat@gmail.com)

Le participant peut introduire une réclamation auprès de la Cnil.

## ARTICLE 9 – UTILISATION DES DONNEES DU GAGNANT

L'organisateur pourra publier online et offline les noms des gagnants, ainsi que les lots remportés par les gagnants qui autorisent l'organisateur à l'utiliser, à titre publicitaire, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque autre que l'attribution du lot gagné.

## ARTICLE 10 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à

l'adresse suivante : electricmotorcycleisat@gmail.com et au plus tard trente (30) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

#### ARTICLE 11 : ACCESSIBILITE DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des conditions prévues au présent règlement.

Le règlement peut être librement consulté à partir du site Internet EMI ou sur simple demande en écrivant à l'adresse mail du Jeu : electricmotorcycleisat@gmail.com.

Le règlement est disponible sur le site internet <http://www.electricmotorcycleisat.fr/>